



▫ **BROCHURE**

L'essentiel sur le stationnement

N° 2

Publié le 25 mars 2016

La réglementation mise en place par Brest métropole organise la création et la réalisation d'une offre de stationnement en cohérence avec sa politique de déplacements.
La collectivité doit concilier les enjeux de demande en stationnement et de qualité urbaine qui concourent à l'attractivité résidentielle.

∨ **TÉLÉCHARGER (386KO)**



HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

